

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE ACTION POUR LES GENS DU VOYAGE

ADAGV

**ESPACE DE VIE SOCIALE ITINERANT
PROJET 2025 - 2026**



SOMMAIRE

- 1 L'ADAGV** **4 - 8**
- Présentation - Organisation - Le contexte législatif -
Le public - Les partenaires
-
- 2 L'EVSI** **9 - 21**
- Les principes - Les territoires
-
- 3 Le Diagnostic Partagé Participatif** **22 - 33**
- Présentation - Diagnostic territoriale SDAHGV - Enquête auprès des
familles
-
- 4 Le Projet Social 2025 - 2026** **34 - 49**
-
- 5 Annexes**

1 L'ADAGV

INTRODUCTION



Un axe du projet du Centre Social ADAGV de la Source 2021/2025 était « Agir sur les territoires ».

“ La thématique du territoire, du périmètre d'intervention du Centre social s'affirme comme un axe déterminant des prochaines années. L'évaluation du précédent projet montre que le périmètre d'intervention des actions du pôle social dépasse le territoire d'Orléans la Source et de la Métropole. Les travailleurs sociaux accompagnent de plus en plus de personnes domiciliées sur les CCAS des communes du Loiret, qui viennent d'elles-mêmes ou sont orientées par divers organismes et institutions.

Il ressort du DPP que les usagers stationnant aussi sur les autres aires du département, souhaiteraient pouvoir y retrouver des actions similaires à celles existantes à Orléans la Source”.

Les orientations du SDAHGV du Loiret insistent quant à la disparité des actions socio-éducatives sur le département et sur la nécessité de développer des projets sociaux sur tous les territoires.

Le Centre social de l'ADAGV, en tant qu'établissement de proximité ouvert sur son environnement (aire d'accueil, quartier d'Orléans la Source) ne peut pas répondre à cette problématique hors territoire.

L'ADAGV a donc mené une réflexion afin de mieux connaître les réalités de ces territoires et d'envisager de nouvelles modalités d'organisation et de moyens pour répondre localement aux besoins des habitants et des partenaires (scolarisation, accès aux droits, santé, habitat, citoyenneté, travail...).

1 L'ADAGV

PRESENTATION

L'ADAGV a été créée en décembre 1976. Son siège social est situé sur le terrain des Gens du Voyage de la Source, à Orléans. L'ADAGV a pour mission d'accompagner les Gens du Voyage et d'axer ses actions sur des finalités fortes, afin de permettre aux Voyageurs de se sentir et de devenir des citoyens à part entière.

Ces missions sont de :

- Favoriser le développement et la mise en œuvre des potentialités des Gens du Voyage
- Contribuer à leur autonomie économique et sociale
- Rendre possible le rapprochement des Gens du Voyage et des sédentaires
- Contribuer à un meilleur accueil des Gens du Voyage dans le département du Loiret
- Favoriser l'accès aux droits et sensibiliser au respect des devoirs

La structure est agréée Centre Social et A.L.S.H. par la CAF du Loiret ; agréée en tant qu'organisme domiciliataire par la Préfecture du Loiret ; prestataire d'Orléans Métropole pour l'animation de l'aire d'accueil d'Orléans-la-Source et l'accompagnement à la sédentarisation des Voyageurs stationnant sur les aires d'accueil de l'agglomération ; conventionnée par le Conseil Départemental du Loiret et par la DDETS pour une mission d'accompagnement social des Gens du Voyage.



1 L'ADAGV ORGANISATION



Pôle Social

Election de domicile & service courrier
Accompagnement social
Accompagnement professionnel
Accompagnement des 18/25 ans



Pôle Animation

-Un centre social sur l'aire d'accueil de la source (projet famille, ALSH, Ateliers+16/adultes Promeneurs du Net).
-Un projet EVSI pour les autres aires du département.



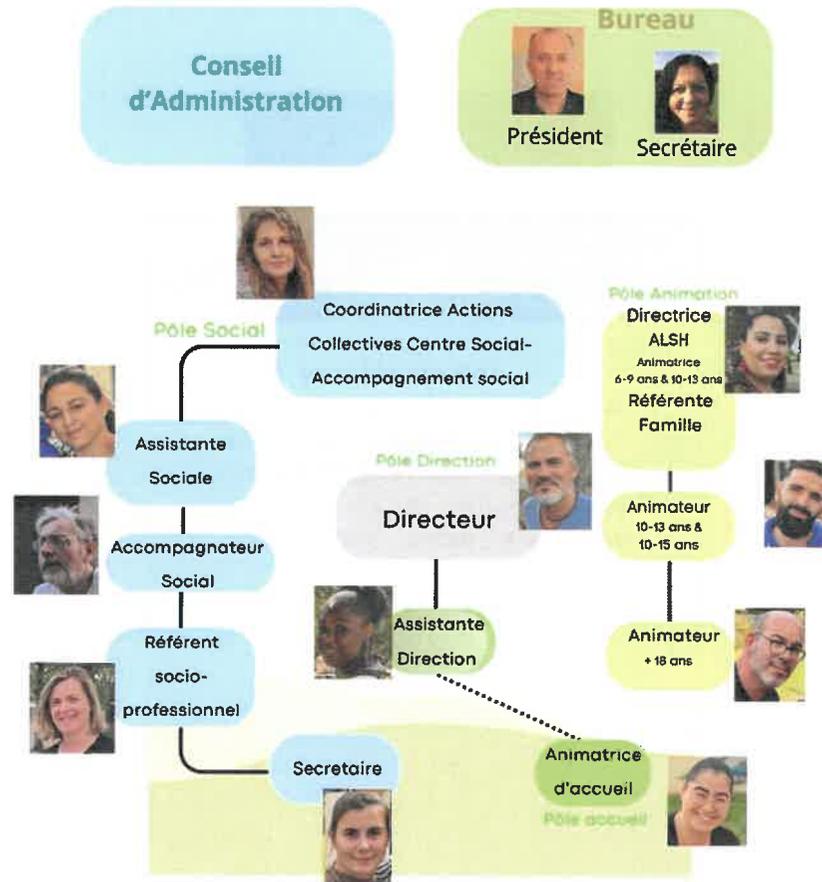
Pôle Habitat

SDAHGV du Loiret
Mous Orléans Métropole



1

L'ADAGV ORGANISATION



1

L'ADAGV

LE CONTEXTE LEGISLATIF



“Gens du voyage” est un terme administratif qui désigne un mode de vie non sédentaire. Ce terme apparaît dans une circulaire de 1972 pour l'application de la loi de 1969 sur l'exercice des activités économiques ambulantes. Cette loi remplace notamment le carnet anthropométrique institué par la loi de 1912 sur les nomades par un livret de circulation. En 2000, la notion de “Gens du voyage” est précisée par la loi du 5 juillet et désigne “les personnes dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles”.

La Défenseure des droits a publié un rapport en 2021 dans lequel elle dénonce des “discriminations systémiques” à l'égard des Gens du voyage. Pourtant, depuis 1990, l'obligation d'accueil des Gens du voyage est inscrite dans la loi mais le bilan de cette politique publique apparaît mitigé. Retour sur les dates clés de cette politique.

31 mai 1990

La loi sur le droit au logement - dite “loi Besson” - oblige les villes de plus de 5 000 habitants à prévoir des “conditions de passage et de séjour des Gens du voyage sur son territoire, par la réservation de terrains aménagés à cet effet”.

27 août 1999

Décret portant création d'une Commission nationale consultative des Gens du voyage (JO du 29) auprès du ministre chargé des affaires sociales.

5 juillet 2000

Promulgation de la loi relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du voyage (JO du 6), dite “seconde loi Besson”. Elle abroge les dispositions de la première loi Besson relatives aux Gens du voyage et renforce les obligations des communes à l'égard de cette communauté. La loi prévoit qu'un schéma départemental détermine les secteurs géographiques d'implantation des aires permanentes d'accueil, ainsi que les communes où celles-ci doivent être réalisées.

24 avril 2005

Président des cérémonies du 60^e anniversaire de la libération des camps d'extermination nazis, Jacques Chirac, président de la République, appelle à “se souvenir des leçons de l'Histoire en luttant sans merci contre toutes les formes de racisme et d'antisémitisme”. Évoquant les déportés francs-maçons, tsiganes, handicapés et homosexuels, il souligne que la tolérance et le refus des discriminations appartiennent au “socle intangible des droits de l'homme”.

14 septembre 2009

Rapport spécial de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) sur la situation des Gens du voyage. La Haute Autorité recommande que les conditions de délivrance et de contrôle du carnet de circulation soient redéfinies. Elle souhaite également qu'un accès non discriminatoire au droit de vote soit garanti aux Gens du voyage.

17 octobre 2013

Dans l'arrêt Winterstein c. France, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) juge que les caravanes, cabanes ou bungalows installés sur des terrains doivent être, dans certains cas, considérés comme des domiciles. La Cour reconnaît que “la vie en caravane fait partie intégrante de l'identité des Gens du voyage, même lorsqu'ils ne vivent plus de façon nomade”.

7 août 2015

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (“loi NOTRe”) rend les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs à compter du 1^{er} janvier 2017.

27 janvier 2017

Promulgation de la loi Égalité et citoyenneté, qui abroge la loi du 3 janvier 1969 et supprime le statut spécifique des Gens du voyage (notamment le livret de circulation).

Le 7 novembre 2018

L'Assemblée Nationale a voté une loi modifiant la loi Besson 2000, en durcissant les pénalités financières à l'encontre des Gens du Voyage en cas de stationnement non autorisé, les peines de six mois de prison passent à un an et le montant des peines de 3 750 euros est remplacé par le montant de 7 500€.

Ces procédures étaient possibles lorsque l'EPCI était en conformité avec le Schéma Départemental d'accueil, d'habitat et d'insertion de Gens du Voyage. La loi du 7 Novembre ôte cette obligation de conformité pour procéder à une mise en demeure d'évacuation

23 septembre 2020

Publication par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne des résultats d'une enquête sur la situation des Roms et des Gens du voyage dans six pays de l'Union. Malgré une législation européenne qui promeut l'égalité, l'enquête montre que la discrimination à l'encontre des Roms et des Gens du voyage est très répandue. 45% des répondants déclarent avoir eu le sentiment de subir des discriminations dans au moins un domaine de la vie au cours des 12 derniers mois.

25 septembre 2020

Le Conseil d'État rejette la demande d'annulation du décret du 10 septembre 1999 instituant une commission pour l'indemnisation des victimes de spoliation intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation. Deux associations de Gens du voyage réclamaient l'abrogation de ce décret afin que le dispositif d'indemnisation ne soit pas réservé aux seules victimes des lois antisémites mais étendu aux tsiganes, forains et membres de la communauté des Gens du voyage.

6 octobre 2021

La Défenseure des droits publie le rapport “Gens du voyage : lever les entraves aux droits”. Elle alerte sur les discriminations systémiques vécues par les Gens du voyage et les insuffisances en matière d'aires d'accueil.

21 septembre 2022

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe publie un rapport sur la France. Elle constate que “les Gens du voyage/Roms [...] continuent de faire l'objet de discriminations dans tous les domaines de la vie”.

14 décembre 2022

Le CERD adresse à la France des recommandations :

- assurer la mise en œuvre effective de la stratégie nationale pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Gens du voyage et des Roms pour la période 2020-2030 ;
- leur garantir des logements adéquats et améliorer leurs conditions de vie (reconnaître la caravane comme un logement, mettre à disposition un nombre suffisant d'aires d'accueil...);
- proposer des solutions d'hébergement adéquates lors des expulsions ;
- garantir l'accès à l'éducation des enfants ;
- favoriser l'emploi des Roms et des Gens du voyage, en particulier des femmes.

30 janvier 2023

Le gouvernement lance le Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine 2023-2026. C'est la première fois qu'un tel plan évoque la lutte contre l'antitsiganisme. Il s'articule autour de cinq axes : affirmer la réalité du racisme et l'égalité des droits et des chances ; mesurer les phénomènes de racisme, d'antisémitisme et les discriminations ; mieux éduquer et former ; sanctionner les auteurs ; accompagner les victimes.

1

L'ADAGV

LE PUBLIC : LES GENS DU VOYAGE

En premier lieu, il faut différencier les groupes ayant une origine ethnique commune (les tsiganes) et d'autres qui sont devenus itinérants en réaction à des situations politiques et sociales.

La rencontre des populations « voyageurs » est l'expérience de la différence et de la diversité. Le terme le plus admis comme étant représentatif est « Gens du Voyage » car c'est le mode de vie qui rassemble le plus cette population.

Les différents groupes, différentes cultures, différentes langues et religions empêchent de dégager une homogénéité. On peut différencier des groupes ayant une origine commune (les tsiganes : Roms, Manouches et Gitans) ainsi qu'un rapport à l'itinérance ancien (VIIIe siècle) et d'autres qui sont devenus itinérants en réaction à des situations politiques et sociales plus récentes (IX et XXe siècle).

Nous pouvons constater la diversité que présente la population du voyage. Diversité dans le nombre de groupes différents qui constituent l'ensemble des Gens du Voyage, dans les variations des modes de vie entre les grands voyageurs et ceux qui voyagent peu ainsi que dans les différentes activités économiques pratiquées. Il ressort l'existence d'une territorialité dans le mode de vie des voyageurs : l'itinérance qu'elle soit plus ou moins étendue respecte une certaine logique comprenant notamment un sentiment d'appartenance à une région.



L'habitat principal reste la caravane.

Les difficultés liées au nomadisme amènent de nombreuses familles à la sédentarisation. Toutefois, ils ne l'abandonnent pas d'un point de vue sédentaire car les repères spatio-temporels sont différents. Ainsi les familles se dirigent vers un habitat adapté conciliant la fixation à leurs propres repères.

L'achat d'un terrain ne signifie pas la perte de l'identité mais témoigne d'une réorganisation du voyage. Le plus souvent, les familles pratiquent une semi-itinérance et alternent la fixation pendant les mois d'hiver et l'itinérance le reste de l'année.

La volonté de certains voyageurs de trouver un terrain privé est toutefois freinée par de nombreux obstacles : l'accès aux crédits, l'achat d'un terrain, la réticence des sédentaires à voir s'installer des voyageurs dans leurs communes...

Pour pouvoir concilier le voyage à une activité professionnelle, il est nécessaire de réunir trois caractéristiques : la mobilité, l'indépendance et la polyvalence.

Le statut d'entrepreneur indépendant est le plus adapté car l'itinérance rend difficile le statut de salarié.

La polyvalence des activités permet aux familles de pouvoir voyager. Ces activités sont différentes selon les saisons ou les opportunités, et plusieurs métiers sont donc pratiqués : le ferrailage, les vendanges, la peinture, l'élagage, le ravalement de façades, la vente sur les marchés, ou des métiers plus traditionnels (l'osier).

Les conditions d'exercice de ces métiers sont de plus en plus difficiles.

1 L'ADAGV

LES PARTENAIRES



PARTENAIRES HISTORIQUES

- Service d'Accueil des Gens du Voyage, Orléans Métropole
- Le Dispositif de scolarisation des enfants du Voyage du Loiret, Education-Nationale

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- CAF DU LOIRET
- ORLEANS METROPOLE
- CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET
- PREFECTURE DU LOIRET
- DDETS LOIRET
- DRAC Centre Val de Loire
- DRAJES Centre Val de Loire
- Conseil Régional CentreVal de Loire



PARTENAIRES FEDERATIFS

- FNASAT Gens du Voyage
- Fédération des Centres Sociaux de la Région Centre

PARTENAIRES SUR LES TERRITOIRES

ADIE / AFPA / CRIA 45 / GIP ALFA Centre / CASNAV / CNED /
Chambre des métiers / CPAM du Loiret / CAF du Loiret / ADS CD 45 /
France Travail / PIJ / MLO / -CAS ASELO Bolière, Ste Beuve, Romain
Rolland, Gare, Blossières / MPT J.TATI et J.VILAR de Fleury les Aubrais /
Services des villes d'Orléans / « Orléans Mouv' » / Association Action /
Association Escale / USO / Dispensaire du CHRO / Médiathèque
d'Orléans-la-Source / ERTS d'Olivet / CEMEA / UFOLEP / Lycée St
Euverte (Orléans) / Lycée P.Gauguin (Orléans la Source) / Culture du
Cœur-La fabrique Culturelle / CRIJ / Radio Campus / CERCIL / IFPM
/INSPE / CRDC / Défenseur des droits / Planning Familial / Orléans
Futsal

2 L'EVSI

LES ESPACES D'ANIMATION SOCIALE : VALEURS COMMUNES ET SPECIFICITES



Les projets sociaux des aires permanentes d'accueil : une opportunité pour élargir et mobiliser le réseau des partenaires locaux.

Conformément aux prescriptions de la loi du 5 juillet 2000 un projet social doit être établi pour chaque aire d'accueil du territoire. Ce projet définit la nature des actions à caractère social destinées aux gens du voyage stationnant sur les aires. Cela signifie que la gestion d'une aire d'accueil dépasse la seule obligation de faire vivre l'équipement. Elle doit également prendre en compte son fonctionnement dans sa dimension humaine.

Les structures accompagnant les familles Gens du Voyage doivent permettre à l'action publique de prendre en compte leurs besoins en respectant leur diversité.

Pour ce faire, un certain nombre d'exigences méthodologiques sont soulignées :

· Parvenir, au travers des diagnostics dits partagés, d'accéder aux attentes et besoins des familles. Des partenariats territorialisés, des actions de proximité doivent être envisagés. La question du territoire du périmètre d'intervention doit être posée.

L'« Aller vers » prend alors toute son importance. Aller sur les lieux de vie est une démarche qui suppose une capacité à décoder les situations en présence tant dans leurs composantes sociales, sociologiques que matérielles et organisationnelles.

Le cadre de référence des projets sociaux doit permettre de confirmer à la fois un partenariat avec les acteurs des politiques publiques (collectivités, institutions, services de l'État) et une capacité à agir dégagée de toute approche normative en direction de populations jugées trop éloignées du droit commun.

L'outil Centre Social doit rester un espace d'échanges, de médiation et de mise au travail des réalités de vie et des perspectives Gens du Voyage habitants des territoires.

EXTRAIT CIRCULAIRE CAF

« L'animation de la vie sociale repose sur une dynamique de **mobilisation des habitants** et sur des interventions sociales, elle s'appuie sur **des équipements de proximité** (centres sociaux, structures d'animation locale). La caractéristique de cette dynamique est de permettre aux habitants de participer à **l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle**, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à **la prévention et la réduction des exclusions**, par une démarche globale adaptée aux problématiques sociales d'un **territoire.** »

2

L'EVS

LES TERRITOIRES DU PROJET



1.Orléans Métropole :

- Aire de grand passage : Saint-Cyr-en-Val (200 places).
- Aires d'accueil permanentes : Orléans-La Source, **Saran, Fleury-les-Aubrais et Chécy** (226 places).
- Aires de passage : Marigny les Usages, Ormes
- Terrains familiaux locatifs : Ingré (6 terrains de 2 places), localisation à déterminer pour 9 terrains supplémentaires.

1.Est et Giennois :

- Aire de grand passage : Gien (200 places).
- Aires d'accueil permanentes : **Sully-sur-Loire** (24 places), **Briare** (24 places), **Châteauneuf sur Loire** (24 places)
- Aires de passage :Gien
- Terrains familiaux locatifs : Répartis sur les Communautés de communes de Giennoises, Loges, Berry Loire Puisaye, et Val de Sully (3 terrains de 2 places par secteur).

1.Montargois :

- Aires d'accueil permanentes : **Amilly, Villemandeur** (60 places au total).
- Terrains familiaux locatifs : Localisation à définir pour 2 terrains de 2 places.
- Aires de passage : Saint-Germain-des-Prés, Château-Renard, Triguères, Douchy-Montcorbon, Courtenay.

1.Nord Loiret :

- Aires d'accueil permanentes : **Pithiviers, Le Malesherbois** (32 places après réhabilitation).
- Terrains familiaux locatifs : Le Malesherbois (1 terrain de 2 places), Pithiviers (2 terrains de 2 places).
- Aire de passage : Une aire à déterminer dans le Pithiverais ou Pithiverais-Gâtinais.

1.Ouest :

- Aire de grand passage : Meung-sur-Loire (200 places).
- Aires d'accueil permanentes : **La Ferté-Saint-Aubin** (24 places).
- Terrains familiaux locatifs : 6 places.
- Aires de passage : Porte de Sologne, Beaugency, Sud Loire.

11 Aires d'accueil permanentes (en gras) ; L'aire de Châteauneuf sur Loire était fermé au moment du diagnostic.

2 L'EVSI

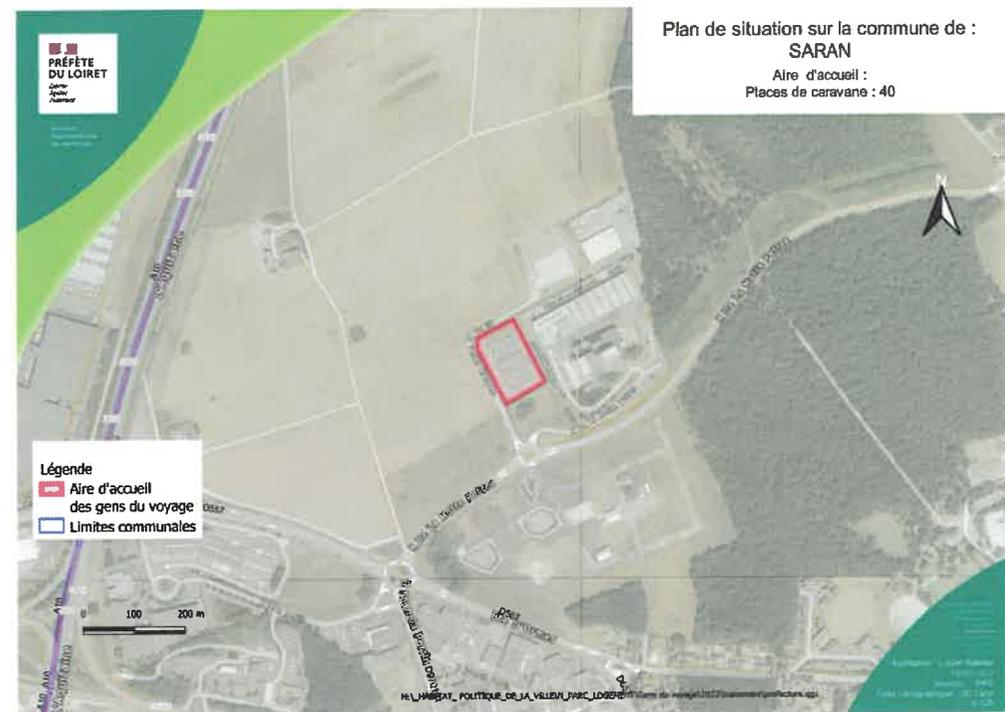
LES TERRITOIRES DU PROJET

Orléans Métropole



Aire d'accueil de Saran

À coté de l'usine de traitement des déchets de la Métropole d'Orléans
Excentrée par rapport aux commerces, écoles et services
Hôpital d'Orléans.
Clinique Oréliance.
Écoles maternelles « du Bourg », « Les Sablonnières », et « Marcel Pagnol ».
Écoles élémentaires « du Bourg », « Les Sablonnières »
et « Chêne Maillard ».
Collège « Montjoie ».
Transports en commun (bus).



2

L'EVSI

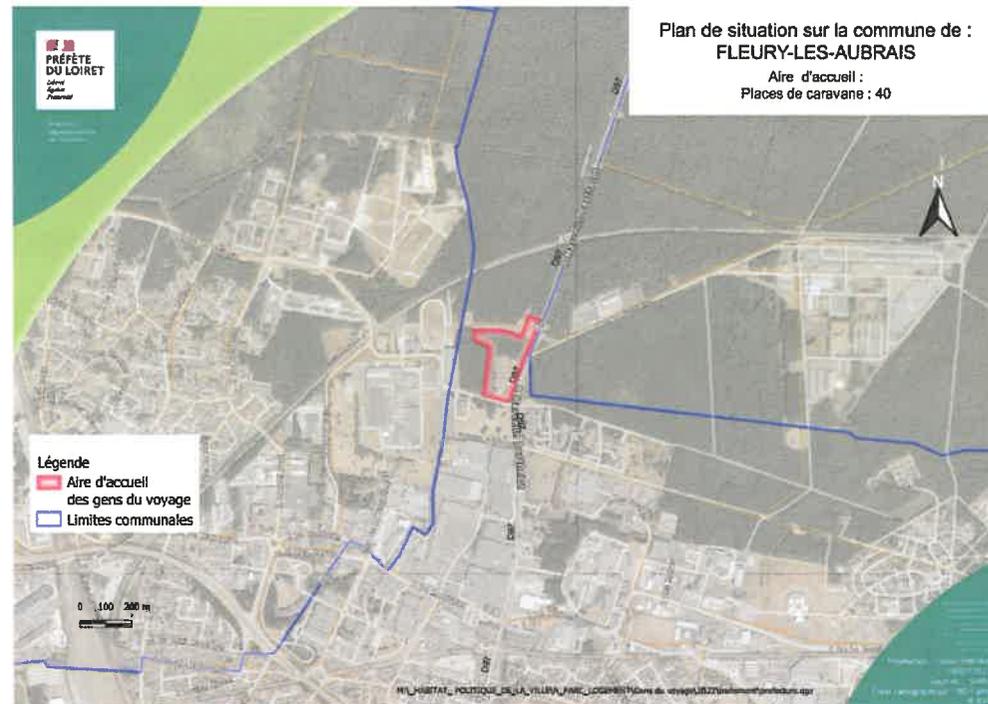
LES TERRITOIRES DU PROJET

Orléans Métropole



Aire d'accueil de Fleury-les-Aubrais

- Entrée / sortie de ville.
- Hôpital d'Orléans La Source.
- Clinique Oréliance (Saran).
- 5 écoles maternelles.
- 4 écoles élémentaires.
- Collèges « André Chêne » et « Condorcet ».
- Lycée professionnel Jean Lurçat.
- Centre commercial à proximité.
- Transports en commun (bus et tram).



2 L'EVSI

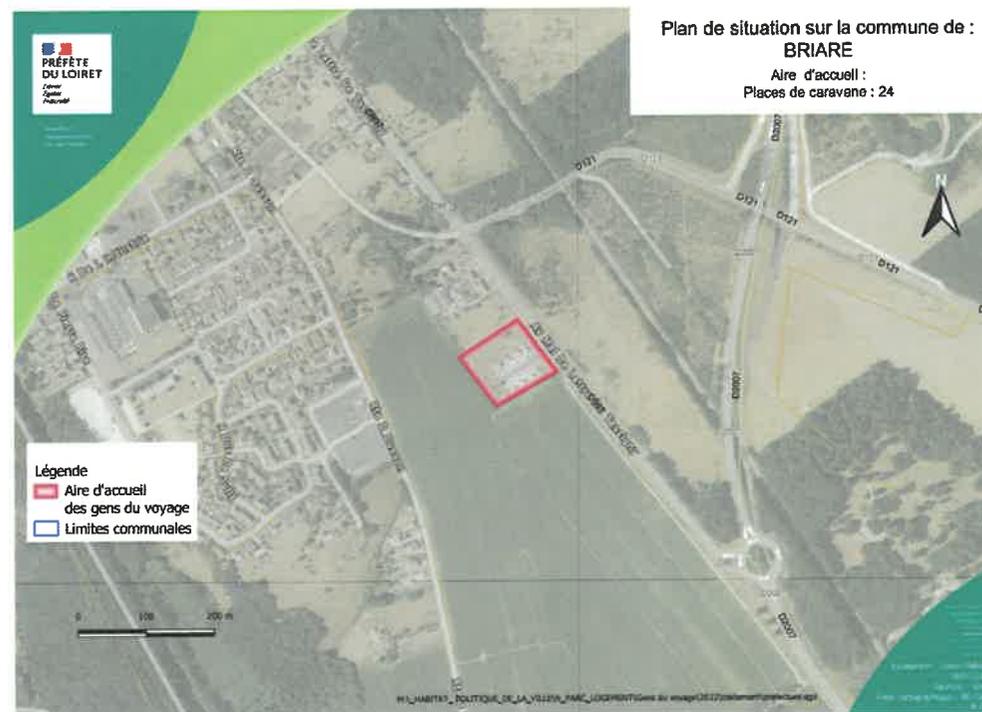
LES TERRITOIRES DU PROJET

Est & Giennois



Aire d'accueil de Briare

Entrée / sortie de ville.
Excentrée par rapport aux commerces, écoles et services.
Hôpital de Briare (gériatrie).
Hôpital de Gien à environ 10 km.
Écoles maternelles « Marcelle Gaimé » et « Gustave Eiffel ».
Écoles élémentaires « Gustave Eiffel » et du « Centre ».
Collège « Albert Camus ».



2 L'EVSI

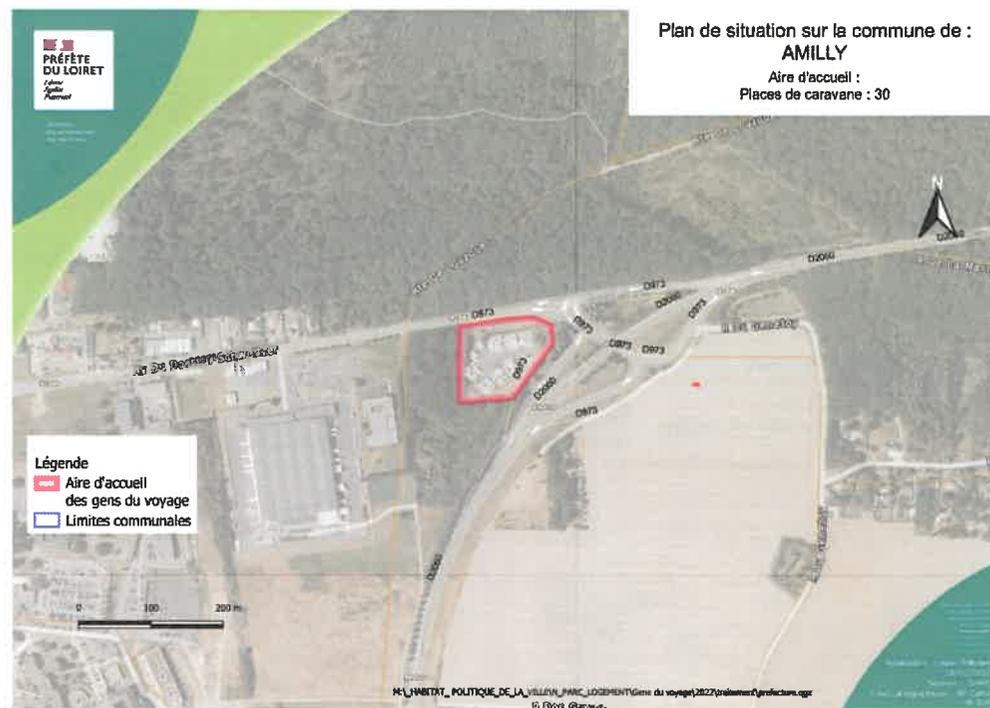
LES TERRITOIRES DU PROJET

Montargois



Aire d'accueil d'Amilly

- Entrée / sortie de ville.
- Excentrée par rapport aux commerces, écoles et services.
- Hôpital d'Amilly à proximité.
- 4 écoles maternelles.
- 4 écoles élémentaires.
- Collège « Robert Schumann ».
- Lycée agricole du « Chesnoy ».
- Transports en commun (bus).



2 L'EVSI

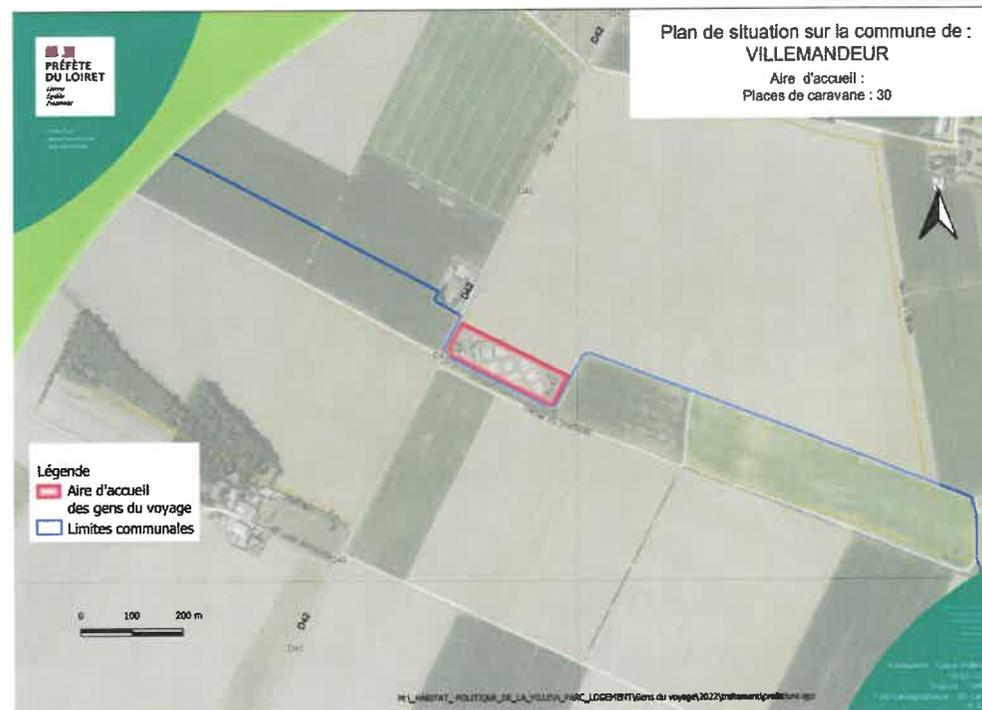
LES TERRITOIRES DU PROJET

Montargois



Aire d'accueil de Villemandeur

Entrée / sortie de ville
Excentrée par rapport aux commerces, écoles et services.
Hôpital de Montargis.
Pas d'école maternelle.
Écoles élémentaires « du Buisson », et « des Catalpas ».
Collège « Lucie Aubrac ».
Lycée général et professionnel « Durzy ».
Transports en commun (bus).



2 L'EVSI

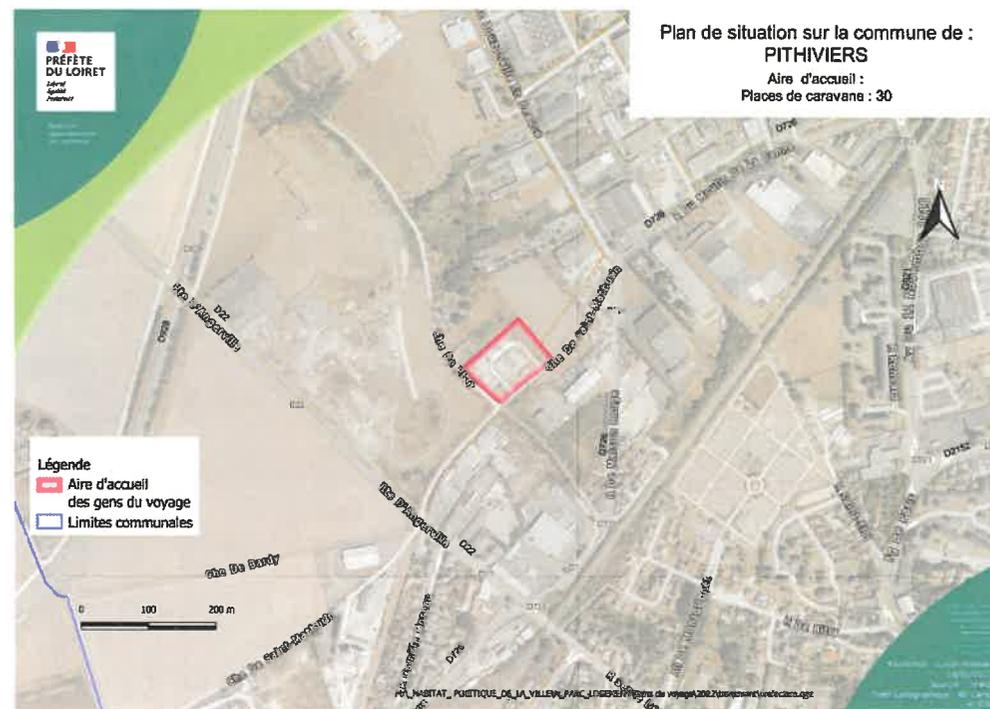
LES TERRITOIRES DU PROJET

Nord-Loiret



Aire d'accueil de Pithiviers

- Zone artisanale
- Excentrée par rapport aux commerces, écoles et services.
- Hôpital de Pithiviers.
- Écoles maternelles « Antoine Beurieux », « Clos Beauvoys », « Denis Poisson » et Saint Aignan ».
- Écoles élémentaires « Clos Beauvoys », « Saint Aignon », « Abbé Régnerd » et « Général de Gaulle ».
- Collèges « Denis Poisson » et « de Pithiviers ».
- Lycées « Duhamel du Monceau » et « Jean de la Taille ».



2 L'EVSI

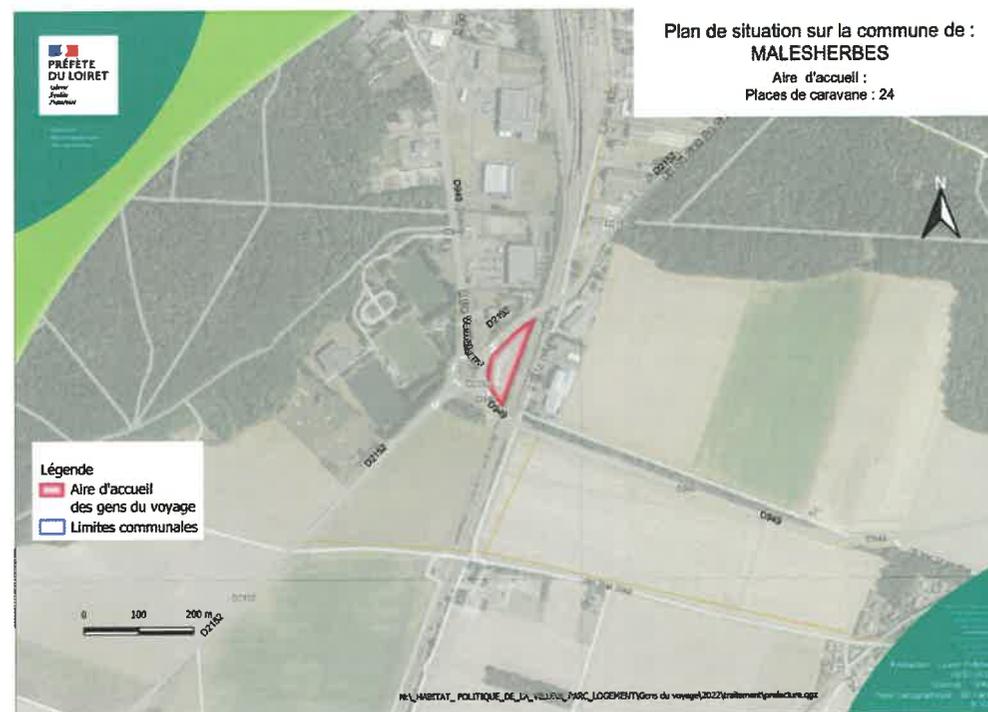
LES TERRITOIRES DU PROJET

Nord-Loiret



Aire d'accueil de Malesherbes

Entrée / sortie de ville, entre la route départementale et la voie ferrée
Hôpital de Pithiviers à environ 20 kms.
Écoles maternelles « Marcel Pagnol » et « Jacques Prévert ».
École élémentaire « Château Vignon ».
Collège de « Gutenberg ».
2 supermarchés à proximité.
Gare RER à proximité.



2 L'EVSI

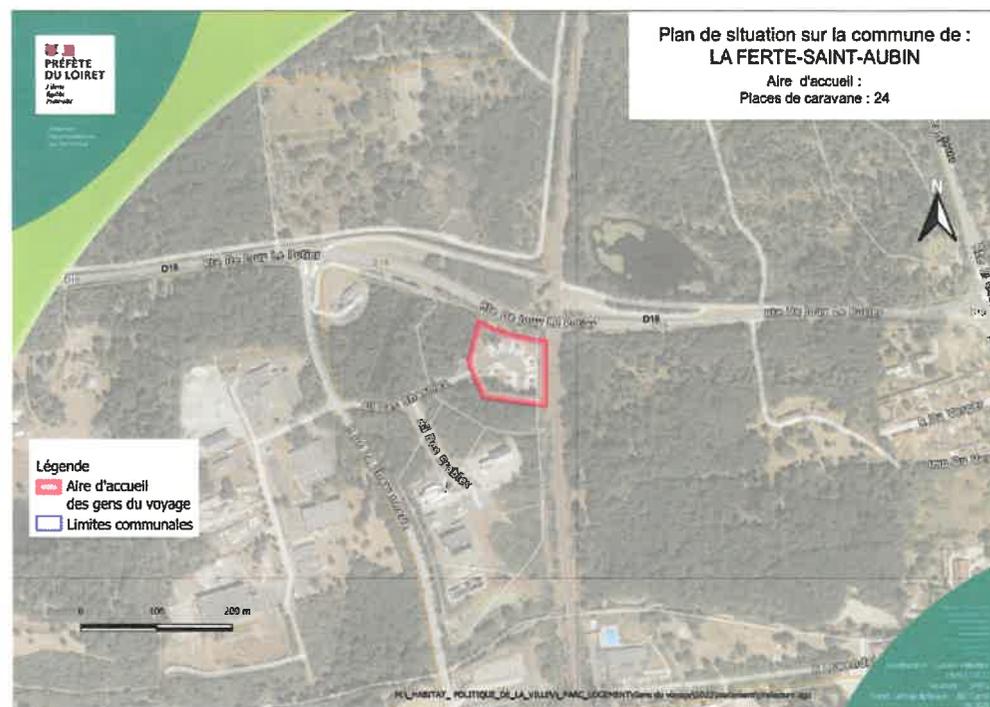
LES TERRITOIRES DU PROJET

Ouest



Aire d'accueil de La Ferté-Saint-Aubin

Excentrée par rapport aux commerces, écoles et services.
Hôpital d'Orléans La Source à environ 14 kms.
Écoles maternelles « Les Sablons » et « Les Chêneries ».
Écoles élémentaires « Les Sablons » et « Les Chêneries ».
Collège du « Pré des Rois ».



3

LE DIAGNOSTIC PARTAGE PARTICIPATIF (DPP)

Le diagnostic est un état des lieux établi à un moment donné. Le diagnostic partagé participatif est un outil au service de l'action collective. Il permet de recenser les besoins de chaque acteur du territoire afin de favoriser l'émergence d'objectifs communs. (Co-construction)

Il vise à rechercher des écarts entre les représentations des différents acteurs, Tout en essayant de mettre en évidence leurs forces et faiblesses, les freins et les opportunités... Il s'inscrit dans une démarche de projet dont le but est de comprendre les enjeux et les interactions entre les acteurs sur leur territoire d'action. Ce travail de diagnostic consiste à recueillir des informations essentielles à la mise en place d'actions communes afin de répondre au mieux aux besoins de ce territoire.

Les voyageurs et les partenaires sont les acteurs principaux de notre diagnostic participatif. Ce dernier confronte les attentes/besoins, les intérêts individuels/collectifs mais aussi les représentations des uns et des autres pour une lecture transversale des interactions.

Cet outil nous permet de tendre vers une réponse sociale répondant à un intérêt collectif général. Ce processus permet de trouver des points d'ancrage communs dans l'analyse de situation.

L'ADAGV définit le diagnostic en effectuant l'analyse par la rencontre de chacun des acteurs clés mais aussi en s'appuyant sur le recueil d'information de documents.

Dans un 1er temps nous présentons le diagnostic résultant des rencontres territoriales dans le cadre du SDAHGV du Loiret (2022/2023).

Dans un 2nd temps, nous présentons un diagnostic issu d'une enquête auprès des familles stationnant sur les aires d'accueil du Loiret (2024).

3 LE DPP

UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL / LE SDAHGV



Contexte et méthodologie : cette démarche partenariale a démarré en 2019, impliquant une large concertation entre les acteurs institutionnels, associatifs et locaux. La procédure de révision s'appuie sur une évaluation des besoins en termes d'accueil, d'habitat et d'actions socio-éducatives. Afin d'adapter les interventions aux réalités locales, le territoire a été divisé en cinq zones : Ouest, Orléanais, Est et Giennois, Montargois et Nord Loiret. Des diagnostics et des ateliers territoriaux ont permis de formuler des recommandations étendues. L'ADAGV a participé à l'ensemble des ateliers sur les territoires.

Constats majeurs

1. Santé :

- Déficits observés : Accès limité à la prévention et aux soins (vaccinations insuffisantes, recours tardif aux urgences). Les professionnels de santé manquent de formation sur les besoins spécifiques des Gens du Voyage.
- Inégalité territoriale : Les initiatives locales varient fortement. Par exemple, des actions existent sur certaines aires (comme celle de la Source), mais restent absentes ailleurs.
- Solutions envisagées : Renforcer les programmes préventifs, sensibiliser les professionnels, développer la coordination entre acteurs locaux et structures médicalisées.

3

LE DPP

UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL / LE SDAHGV



Constats majeurs

2. Accès aux droits :

- Freins : La dématérialisation des services accroît les difficultés d'accès aux droits, combinée à l'illettrisme et à l'illectronisme. Pas d'intervention hors métropole.
- Besoins identifiés : Développer des services itinérants sur chaque territoire pour aller vers les familles. Centre social itinérant, label France service ?

3. Scolarisation et culture :

- Constats : Bien que les taux de scolarisation en école élémentaire s'améliorent, l'absentéisme reste important, et le taux d'inscription au collège très insuffisant. Les familles rencontrent des difficultés d'inscription et d'orientation, notamment vers l'enseignement adapté. Pas d'accompagnement sur tous les territoires.
- Actions préconisées : Renforcer l'accompagnement des familles et le suivi des élèves itinérants, prévenir l'illettrisme et encourager la transmission culturelle via des activités artistiques.

3

LE DPP

UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL / LE SDAHGV



Nécessité d'une action équilibrée sur tout le territoire

Les diagnostics montrent une disparité dans la répartition des actions d'accompagnement social et éducatif. Cette fragmentation entraîne une prise en charge inégale des besoins selon les zones, justifiant une intervention cohérente et équilibrée.

Recommandations prioritaires :

- Santé : Harmoniser les actions préventives sur toutes les zones (vaccination, nutrition, dépistage) et créer des dispositifs mobiles pour atteindre les populations.
- Accès aux droits : Généraliser les services itinérants et l'« aller vers ».
- Scolarisation et culture : Uniformiser le suivi des élèves itinérants et promouvoir des projets valorisant la culture des Gens du Voyage.

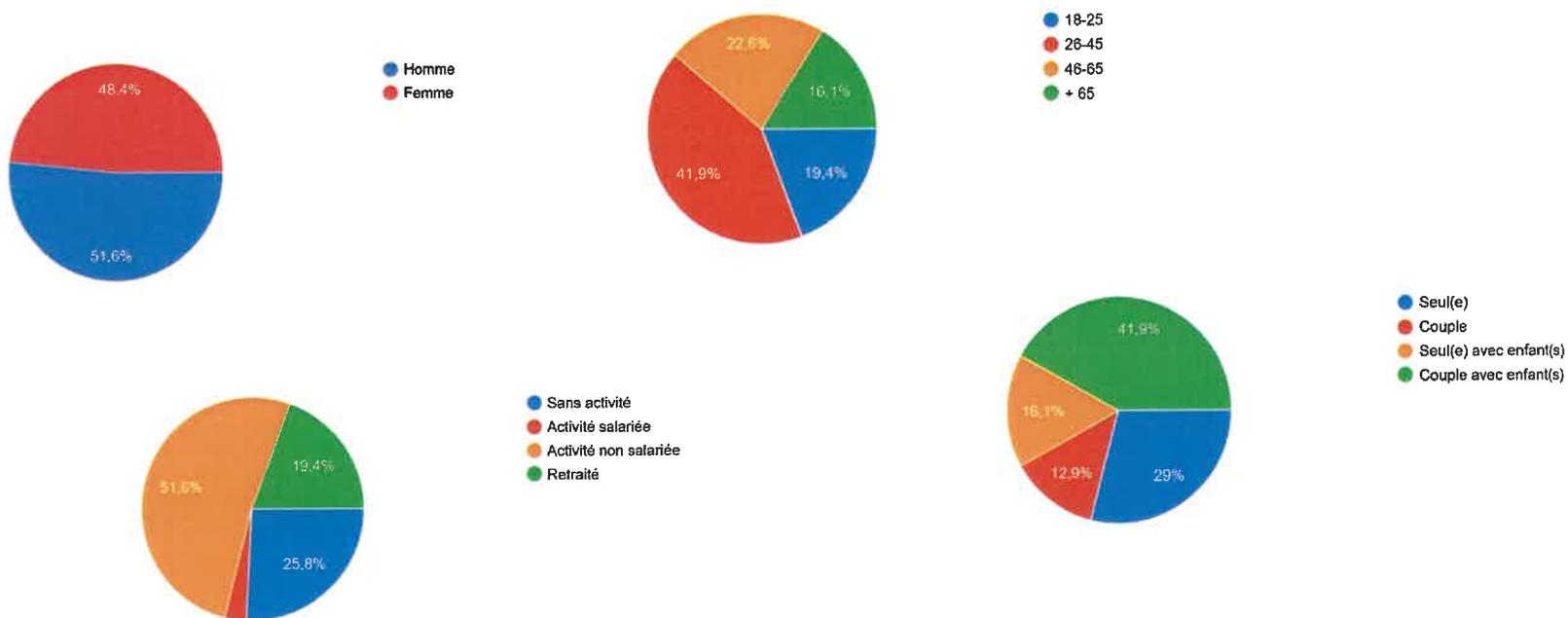
Conclusion

Une approche territorialisée et coordonnée est essentielle pour réduire les inégalités et améliorer les conditions de vie des Gens du Voyage dans le Loiret. L'engagement des élus, professionnels de santé, acteurs sociaux et culturels est déterminant pour mettre en œuvre des actions inclusives et adaptées.

3 LE DPP

L'enquête auprès des familles itinérantes stationnant sur le Loiret

Ce document présente les résultats d'une enquête auprès de 60 personnes qui stationnent sur les aires d'accueil du Loiret. Les sujets interrogés par un questionnaire: leur situation familiale, sociale et professionnelle; leur rapport à la lecture et l'écriture; leur accès aux services administratifs; la santé; la scolarisation; les loisirs; la culture.



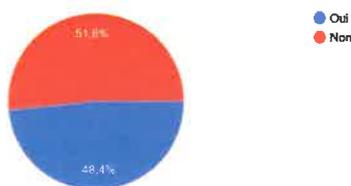
3 LE DPP

L'enquête auprès des familles itinérantes stationnant sur le Loiret

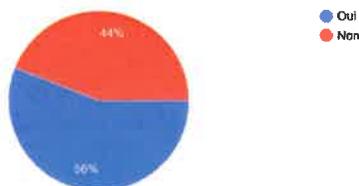
Lecture et écriture :

48,4% des interrogés se considèrent comme lecteurs, mais seulement 56% d'entre eux lisent les courriers reçus et 30,8% les comprennent. 25,8% savent écrire, mais parmi eux, 88% n'écrivent pas leurs courriers.

Etes-vous lecteur?



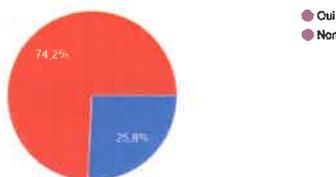
Si oui, lisez-vous les courriers que vous recevez?



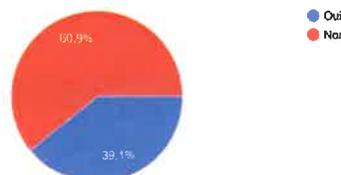
Les comprenez-vous?



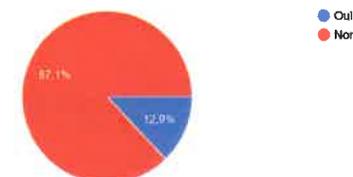
Savez-vous écrire?



Si oui, remplissez-vous, vous même certains formulaires?



Ecrivez-vous des courriers?



3

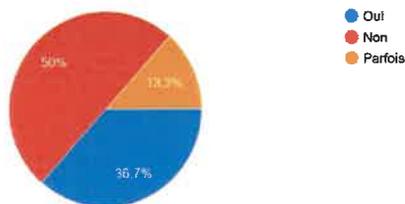
LE DPP

L'enquête auprès des familles itinérantes stationnant sur le Loiret

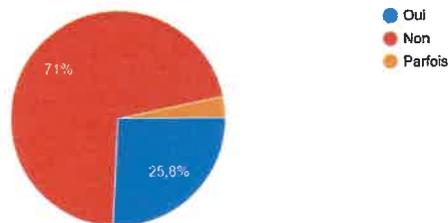
Autonomie administrative :

36,7% des répondants disent effectuer leurs démarches administratives eux-mêmes. Seulement 25,8% sollicitent les administrations. 83,9% pensent avoir besoin d'accompagnement pour accéder à leurs droits (CPAM, Santé, CAF). 71% ne contacte pas les administrations.

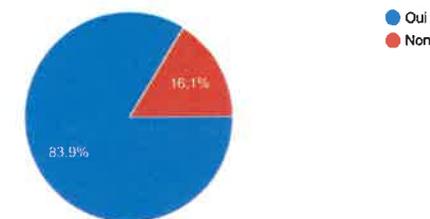
Faites-vous ces démarches seul(e)?



Appelez-vous les administrations vous-mêmes?



Pensez-vous avoir besoin d'être accompagné pour accéder à vos droits?



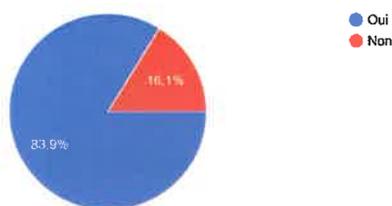
3 LE DPP

L'enquête auprès des familles itinérantes stationnant sur le Loiret

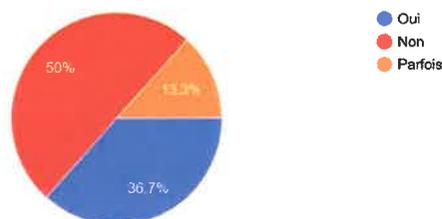
Accès numérique :

83,9% des interrogés ont accès à Internet via leur téléphone, mais seulement 36,7% ont la capacité d'effectuer des démarches seuls avec leur téléphone. 62,1% des personnes réalisent plus de démarches seules depuis qu'ils ont accès à un smartphone.

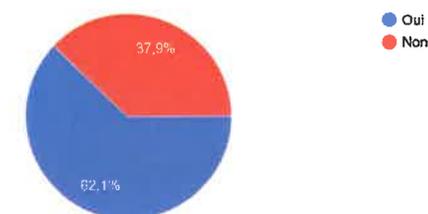
Avez-vous personnellement un accès internet sur votre téléphone?



Faites-vous ces démarches seul(e)?



Faites-vous plus de démarches vous-même depuis que vous utilisez le téléphone?



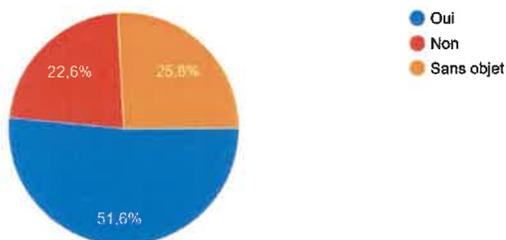
3 LE DPP

L'enquête auprès des familles itinérantes stationnant sur le Loiret

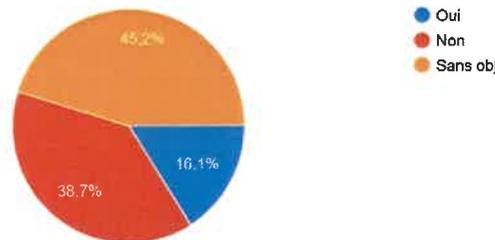
Scolarisation :

51,6% ont rencontré de difficultés pour scolariser leurs enfants. 38,7% des enfants sont scolarisés au CNED, et 27,6% rencontrent des difficultés pour effectuer leur travail scolaire (devoirs et cours du CNED).

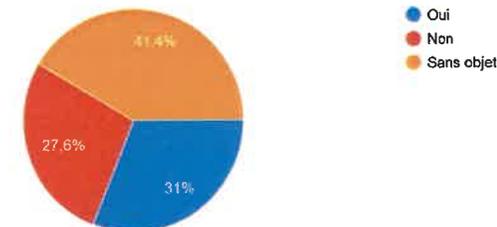
Avez-vous déjà rencontré des difficultés pour scolariser vos enfants?



Votre enfant est-il scolarisé au CNED?



Votre enfant rencontre-t-il des difficultés à effectuer son travail?



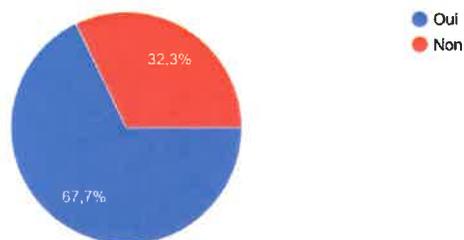
3 LE DPP

L'enquête auprès des familles itinérantes stationnant sur le Loiret

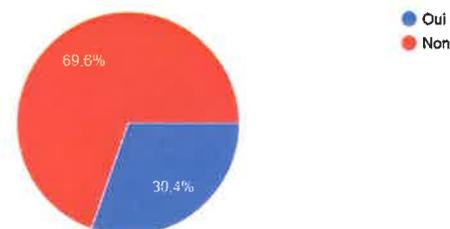
Santé :

67,7% des répondants ont rencontré des difficultés pour se soigner, principalement en raison de l'insuffisance de médecins sur les territoires (pas de médecin traitant) et de l'absence de CSS (Couverture Santé Solidaire). 69% n'ont pas pu résoudre ces difficultés.

Avez-vous déjà rencontré des difficultés pour être soigné?



Avez-vous pu résoudre ces difficultés?



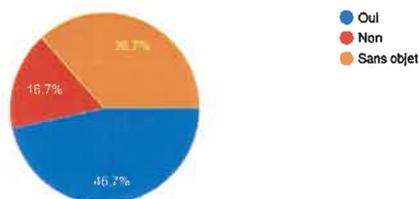
3 LE DPP

L'enquête auprès des familles itinérantes stationnant sur le Loiret

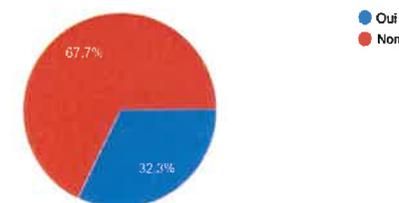
Loisirs et culture :

46,7% ont rencontré des difficultés pour inscrire leurs enfants à des activités de loisirs. 67,7% ne connaissent pas les lieux culturels à proximité de leur lieu de stationnement, et 70% estiment que leur lieu de stationnement est trop éloigné des centres de vie des communes.

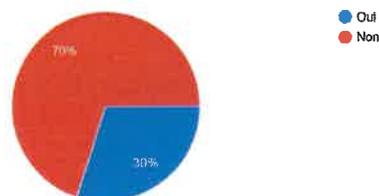
Avez-vous déjà rencontré des difficultés pour inscrire vos enfants à une activité de loisirs (ALSH, clubs de sport...)?



Connaissez-vous les lieux dédiés à la culture à proximité de votre lieu de stationnement?



Diriez-vous que votre lieu de stationnement régulier est proche des centres de vie des communes?



3 LE DPP

L'enquête auprès des familles itinérantes stationnant sur le Loiret

Synthèse:

Le DPP met en lumière les principaux défis rencontrés par les personnes en situation d'illettrisme et d'illectronisme dans leur vie quotidienne, notamment en matière d'autonomie, d'accès aux services administratifs, numériques, de santé, d'éducation, de loisirs et de culture.

L'éloignement des aires par rapport aux centres de vie des communes est un facteur d'exclusion, vis à vis des services de proximité et des différents lieux de socialisation.

4

LE PROJET SOCIAL 2025 - 2026

LES ORIENTATIONS : AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

→AXE 1 : Développer la citoyenneté et l'inclusion des familles sur les territoires

- Assurer une veille active de proximité afin d'identifier les problématiques vécues par les familles (temps de parole, d'écoute et d'échange)
- Lutter contre les discriminations
- Soutenir la fonction parentale et la scolarisation
- Permettre aux familles d'être actrices de la vie locale
- Favoriser le lien social entre les familles sur et en dehors des aires (en lien avec les structures de proximité locale, d'animation de la vie sociale...)
- Faciliter l'accès aux structures locales en matière de santé, de scolarité, d'activités périscolaires, de loisirs, d'insertion professionnelle...

4

LE PROJET SOCIAL 2025 - 2026

LES ORIENTATIONS : AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

→AXE 2 : Développer l'autonomie et l'insertion des personnes

- Animer des actions de prévention (santé, bien-être, scolarité, environnement...)
- Permettre l'accès aux droits et lutter contre le non-recours à travers la labellisation 'France Service' / un accompagnement administratif et social / un espace numérique itinérant
- Animer des ateliers collectifs autour des questions de santé, d'éducation, d'égalité homme/femme, de vivre ensemble, de lutte contre les discriminations, d'accès à une activité professionnelle...

4

LE PROJET SOCIAL 2025 - 2026

LES ORIENTATIONS : AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

→ AXE 3 : Favoriser une meilleure communication entre tous les acteurs et travailler en transversalité

- Participer à la formation des partenaires et acteurs locaux
- Être un interlocuteur privilégié pour les professionnels du champ sanitaire et social, les structures et collectivités locales
- Développer de nouveaux partenariats afin d'améliorer la prise en compte de la présence locale des familles

4

LE PROJET SOCIAL 2025 - 2026

LES ORIENTATIONS : LES ACTIONS, 1ères pistes

→ AXE 1 : Développer la citoyenneté et l'inclusion des familles sur les territoires

- Initier des “cafés rencontres” entre les habitants des aires - fiche action 1
- Initier des “cafés rencontres” entre les habitants des aires et des communes - fiche action 1
- Participer aux événements locaux - fiche action 4
- Accompagner les familles vers les équipements de droit commun de leur territoire - fiche action 4
- Participer à l'amélioration des conditions de vie sur les aires (actions écocitoyennes, construction de mobilier extérieurs...) - fiche action 1
- Agir pour la scolarisation : mise en œuvre d'un protocole par territoire; organiser et coordonner l'accompagnement à la scolarité - fiche action 2

4

LE PROJET SOCIAL 2025 - 2026

LES ORIENTATIONS : LES ACTIONS, 1ères pistes

→ AXE 1 : Développer la citoyenneté et l'inclusion des familles sur les territoires

- Soutien à la parentalité : susciter des temps d'échanges et de débats sur des sujets préoccupants pour les parents; mettre en place des animations parents/enfants, organiser des sorties familiales en partenariat avec les structures du territoire - fiche action 3
- Faire connaître l'offre de loisirs locale et les dispositifs d'aide aux loisirs; proposer des sorties culturelles et de loisirs en partenariat avec les lieux d'animation du territoire - fiche action 4
- Accompagner et orienter les jeunes vers les lieux dédiés du territoire et au montage de projets - fiche action 4

4

LE PROJET SOCIAL 2025 - 2026

LES ORIENTATIONS : LES ACTIONS, 1ères pistes

→ AXE 2 : Développer l'autonomie et l'insertion des personnes

- Animer l'information sur les aires (affichage, présentations des services...) - fiche action 5
- Inclusion numérique par la mise en place d'ateliers - fiche action 6
- Projet label "France Service" - fiche action 7
- Création d'un poste de médiation en santé; partenariat avec les CLS pour la co construction d'actions de prévention; diffusion des campagnes nationales - fiche action 8

4

LE PROJET SOCIAL 2025 - 2026

LES ORIENTATIONS : LES ACTIONS, 1ères pistes

→ AXE 3 : Favoriser une meilleure communication entre tous les acteurs et travailler en transversalité

- Création d'un réseau partenariale sur chaque territoire : identification et rencontre des partenaires locaux; mise en place de COPIL - fiche action 4
- Organiser des espaces de veille sur chaque aire : recueil et diffusion des informations du territoire - fiche action 5

4

LE PROJET SOCIAL 2025 - 2026

LES ORIENTATIONS : ECHEANCIER

→ 1ère Phase : septembre 2025 - avril 2026

- Construction d'un projet sur chaque territoire avec :
Mairie / Communauté de communes / Gestionnaire
Familles habitantes des aires
Partenaires
- Inventaire / recherche des moyens sur chaque territoire :
Locaux sur l'aire / Aménagements sur l'aire
Equipements de proximité
Projet et achat du véhicule aménagée
- Construction d'un planning d'intervention / plan de mise en place des actions
- Mise en place / expérimentation des actions sur chaque territoire

4

LE PROJET SOCIAL 2025 - 2026

LES ORIENTATIONS : ECHEANCIER

→ 2^e phase : mai - août 2026

- Signature des projets sur les 11 territoires
- Mise en place / expérimentation des actions sur chaque territoire

4

LE PROJET SOCIAL 2025 - 2026

LES ORIENTATIONS : LES FICHES ACTIONS

ACTION No 1 : Vie sur les aires

Pilotage : Equipe de l'EVS / Animateur

Axe stratégique : Développer la citoyenneté et l'inclusion des familles sur les territoires

Objectifs opérationnels : Dynamiser les aires d'accueil en tant que lieux de vie intégrés à un territoire; assurer une veille active de proximité pour identifier les problématiques des familles; favoriser le lien social entre les familles; animer une fonction d'accueil, d'information, de veille et d'orientation; améliorer les conditions de vie

Descriptif de l'action : "café rencontre" entre les habitants des aires; "café rencontre" entre les habitants des aires et des communes; actions écocitoyennes et construction de mobiliers extérieurs; communiquer et informer en continue (affichage). animer des ateliers collectifs

Public concerné : Les familles habitantes des aires ; les familles habitantes des territoires

Fréquence : à déterminer après la phase d'exploration (Les "cafés", actions et ateliers)

Partenaires : Mairies; Communautés de communes; acteurs locaux

Evaluation de l'action :

- Taux de fréquentation
- Taux de satisfaction des habitants
- Réalisations

4

LE PROJET SOCIAL 2025 - 2026

LES ORIENTATIONS : LES FICHES ACTIONS

ACTION No 2 : Scolarisation

Pilotage : Equipe de l'EVS / Travailleur social

Axe stratégique : Développer la citoyenneté et l'inclusion des familles sur les territoires

Objectifs opérationnels : Lutter contre l'illettrisme; favoriser l'accès à l'éducation; accompagner les familles pour une scolarité régulière; favoriser la continuité scolaire et lutter contre le décrochage; favoriser la synergie entre les partenaires

Descriptif de l'action : Initier la création d'un COPIL scolarisation par territoire et l'animer (1er et 2nd degré); Informer et accompagner les inscriptions scolaires; accompagner la scolarité au CNED

Public concerné : Les familles résidentes des aires

Fréquence : à déterminer lors de la phase d'exploration (piste 2 COPIL / an)

Partenaires : Education Nationale; Mairies; acteurs locaux; CNED

Evaluation de l'action :

- Taux d'inscription et de fréquentation
- Taux de satisfaction des habitants et des partenaires

4

LE PROJET SOCIAL 2025 - 2026

LES ORIENTATIONS : LES FICHES ACTIONS

ACTION No 3 : Parentalité

Pilotage : Equipe de l'EVS / Travailleur social

Axe stratégique : Développer la citoyenneté et l'inclusion des familles sur les territoires

Objectifs opérationnels : Coordonner des actions de soutien à la parentalité; soutenir les adultes dans leur rôle de parent

Descriptif de l'action : Organiser des temps d'échange entre parents (sur l'aire et les territoires); animer des espaces parents/enfants; accompagner les jeunes mères (PMI, Planning Familial); mettre en place des actions et sorties sur les territoires

Public concerné : Les familles habitantes des aires

Fréquence : à déterminer lors de la phase d'exploration

Partenaires : Mairies, CAF, acteurs locaux

Evaluation de l'action :

- Taux de fréquentation des ateliers et sorties
- Taux de satisfaction des voyageurs

4

LE PROJET SOCIAL 2025 - 2026

LES ORIENTATIONS : LES FICHES ACTIONS

ACTION No 4 : Inclusion sur les territoires

Pilotage : Equipe de l'EVS / Animateur

Axe stratégique : Développer la citoyenneté et l'inclusion des familles sur les territoires / Favoriser une meilleure communication entre tous les acteurs et travailler en transversalité

Objectifs opérationnels : Intégrer chaque aire d'accueil et ses résidants sur les territoires; permettre aux familles d'être actrice de la vie locale; rendre visible et accessible les services / infrastructures / dispositifs des territoires. participer à la formation des partenaires et acteurs locaux

Descriptif de l'action : Faire connaître les territoires par une communication ciblée; accompagner les familles sur les territoires; accompagner les jeunes sur les territoires; créer un réseau opérationnel avec des personnes ressources

Public concerné : Les familles habitantes des aires; les jeunes habitants des aires

Fréquence : à déterminer lors de la phase d'exploration

Partenaires : Mairies; acteurs locaux

Evaluation de l'action :

- Taux de fréquentation
- Taux de satisfaction des habitants

4

LE PROJET SOCIAL 2025 - 2026

LES ORIENTATIONS : LES FICHES ACTIONS

ACTION No 5 : Inclusion numérique

Pilotage : Equipe de l'EVS / Animateur et Travailleur social

Axe stratégique : Développer l'autonomie et l'insertion des personnes

Objectifs opérationnels : Sensibiliser à un bon usage des outils numériques; favoriser l'esprit critique; mettre en place des ateliers; créer des supports et outils inclusifs

Descriptif de l'action : Découverte de l'outil informatique; accompagner la navigation sur le web; initiation aux outils de communication (boite mail...); accompagner à l'autonomie dans l'usage des applications du quotidien (CAF, AMELI, DOCTOLIB...); développer l'activité "Promeneurs du net"

Public concerné : Les habitants des aires

Fréquence : à déterminer lors de la phase d'exploration

Partenaires :

Evaluation de l'action :

- Taux de fréquentation et nombre d'ateliers
- Taux de satisfaction des habitants

4

LE PROJET SOCIAL 2025 - 2026

LES ORIENTATIONS : LES FICHES ACTIONS

ACTION No 6 : Label "France Service"

Pilotage : Equipe de l'EVS / Travailleur social

Axe stratégique : Développer l'autonomie et l'insertion des personnes

Objectifs opérationnels : Permettre l'accès aux droits; lutter contre le non recours

Descriptif de l'action : Obtenir le label "France Service"; proposer un accompagnement dans la réalisation des démarches administratives en collaboration avec les organismes partenaires; orienter vers les bons interlocuteurs

Public concerné : familles habitantes des aires

Fréquence : à déterminer lors de la phase d'exploration

Partenaires : CAF, CPAM, CARSAT, URSSAF, MSA, CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES, FRANCE TRAVAIL

Evaluation de l'action :

- Taux de fréquentation
- Taux de satisfaction des voyageurs

4

LE PROJET SOCIAL 2025 - 2026

LES ORIENTATIONS : LES FICHES ACTIONS

ACTION No 7 : Médiation santé

Pilotage : Equipe de l'EVS / Médiateur santé

Axe stratégique : Développer l'autonomie et l'insertion des personnes

Objectifs opérationnels : sensibiliser et promouvoir les connaissances sanitaires; développer les savoirs être; initier un réseau partenarial

Descriptif de l'action : relayer les campagnes de prévention; mettre en place des ateliers collectifs (déconstruire les idées reçues, améliorer les gestes quotidiens notamment sur l'alimentation, lutter contre les addictions)

Public concerné : les familles habitantes des aires

Fréquence : à déterminer lors de la phase d'exploration

Partenaires : CPAM, ARS, PMI, PLANNING FAMILIAL, CLS

Evaluation de l'action :

- Taux de fréquentation et nombre d'ateliers
- Taux de satisfaction des voyageurs et des partenaires

ANNEXES

- 1 LES FICHES DE POSTE / ORGANIGRAMME**
- 2 LE BUDGET**

1 LES FICHES DE POSTE

ANIMATEUR DES AIRES D'ACCUEIL

Définition du poste : Mise en place du projet social des aires d'accueil

Objectifs généraux de l'action :

- Favoriser les relations entre les familles résidentes sur les aires d'accueil.
- Accompagner les familles des aires d'accueil vers les structures de droit commun pour faciliter leur insertion sociale, culturelle et économique.

Descriptif de l'action :

- Rencontres des gens du voyage stationnés sur les aires
- Information sur les structures et animations existantes dans le quartier, la commune / Mobilisation des familles du voyage potentiellement concernées et accompagnement, en fonction des besoins, vers une structure.
- Fait le lien entre les gens du voyage et les sédentaires par la mise en place de projets partenariaux.

Compétences requises :

- Connaissance du milieu associatif et du fonctionnement des instances municipales.
- Connaissance du monde du voyage.
- Capacité de diagnostic et d'élaboration de projets d'animation.
- Capacité à travailler en équipe et en partenariat.
- Capacité à assurer une fonction de médiateur, de coordination.
- Capacité relationnelle.

1 LES FICHES DE POSTE

TRAVAILLEUR SOCIAL

Définition du poste : Mise en place du projet social des aires d'accueil

Objectifs généraux de l'action :

- Amener les familles à une meilleure compréhension de l'organisation administrative et sociale
- Permettre une meilleure insertion dans le tissu social, économique et professionnel
- Facilite l'accès aux droits communs
- Sensibiliser les personnes à la maîtrise des savoirs de base et du numérique
- Mettre en œuvre des actions permettant de renforcer les liens sociaux, familiaux et parentaux et de travailler à la cohésion sociale et l'insertion des familles dans leur environnement

Compétences requises :

- Connaissance des politiques sociales et des dispositifs d'insertion professionnels
- Capacité à assurer une fonction de médiateur
- Travailler en équipe
- Savoir créer des espaces d'expression et d'échanges avec les habitants, valoriser les relations et échanges interpersonnels
- Aptitude à travailler en équipe et en partenariat, capacité d'initiative, sens de la communication, disponibilité, qualités relationnelles et capacité d'écoute

1 LES FICHES DE POSTE

MEDIATEUR SANTE

Définition du poste : Mise en place du projet social des aires d'accueil

Objectifs généraux de l'action :

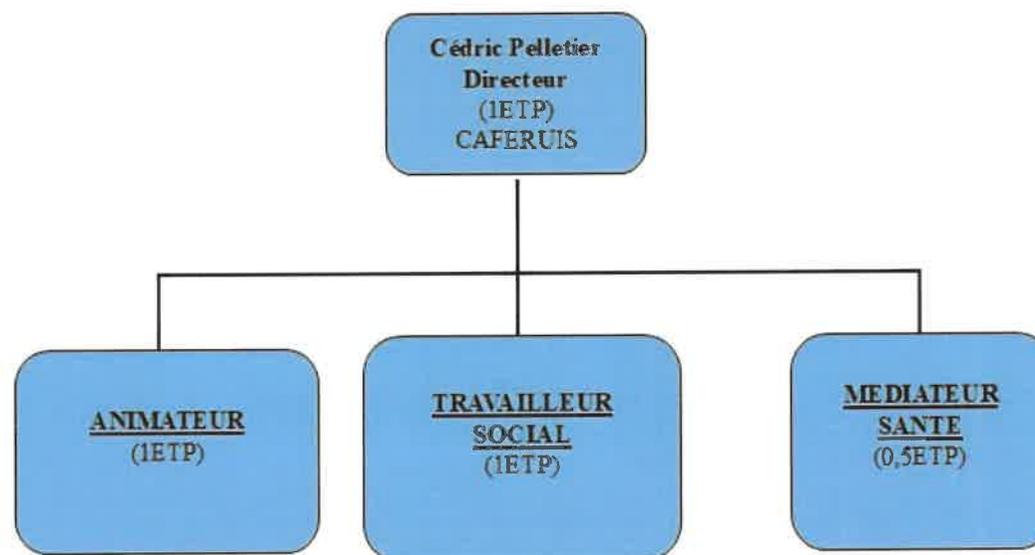
- Mener, en autonomie ou en partenariat avec les acteurs de santé, des actions adaptées (promotion et prévention en matière d'éducation à la santé) visant la réduction des problématiques et des risques rencontrés par les usagers, et l'amélioration de la santé et des soins
- Mettre en place et d'animer des ateliers thématiques collectifs (nutrition, estime de soi, bien-être, pratique d'activités sportives).
- Sensibiliser et accompagner les acteurs intervenant dans le domaine de la santé (praticiens, laboratoires, spécialistes) aux problématiques environnementales, sociales, et culturelles qui déterminent l'état et les rapports à la santé des gens du voyage
- Développer les connaissances et capacités des usagers pour un accès autonome aux soins et à la prévention dans les services de santé
- Aller à la rencontre du public, sur leurs lieux de vie, identifier les besoins et orienter/ accompagner vers les services de santé.
- Accompagnement vers l'accès aux soins et prévention (PMI notamment)
- Participation aux réseaux partenariaux de santé (Schéma départemental, CLS)

Compétences :

- Une expérience professionnelle dans le domaine de la prévention en santé
- Capacité d'écoute, sens de la diplomatie
- Sensibilité interculturelle
- Savoir créer des espaces d'expression et d'échanges avec les habitants, valoriser les relations et échanges interpersonnels
- Aptitude à travailler en équipe et en partenariat, capacité d'initiative, sens de la communication, disponibilité, qualités relationnelles et capacité d'écoute

1 ORGANIGRAMME

ORGANIGRAMME EVSI 2025 - 2026





WWW.ADAGV.FR

